




AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 424

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 4 mai 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « Règlement numéro 424 décrétant une tarification pour un service de médiation civile, commerciale et travail ».
2. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 424 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 5^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.




Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 424

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 424** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 13 h et 16 h 30, le 5^e jour du mois de mai 2026

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mai 2026.



Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier